



Annie Desnoyers

2004/01/01

☐☐☐ Grammaire

Nouvelle grammaire et francophonie

Contexte

Depuis une dizaine d'années, dans les écoles primaires et secondaires du Québec, sont en vigueur des programmes d'études pour lesquels les choix didactiques officiels en matière de grammaire reflètent la tendance internationale observée depuis plusieurs décennies dans les recherches en linguistique et en didactique des langues. Dans le monde scolaire, cette tendance a été nommée « nouvelle grammaire ». Les élèves formés selon le nouveau programme atteignent, à la rentrée 2004, les bancs des universités. On peut donc avancer que, au Québec, en grammaire, la boucle est bouclée pour ce qui est de la place officielle de la « nouvelle grammaire » dans le système scolaire. À partir de ce constat, une question surgit aisément : Qu'en est-il ailleurs dans la francophonie ?

Hypothèse

Avant de procéder à la recherche des documents gouvernementaux étrangers qui me permettraient de trouver quelques pistes de réponses, j'ai émis l'hypothèse selon laquelle les choix didactiques officiels en grammaire en vigueur actuellement dans la francophonie occidentale suivent les trois grands principes des grammaires actuelles. Ces principes sont les suivants, tels qu'ils ont été définis et expliqués aux enseignants du réseau collégial en 2001-2002^[1] :

Principe 1

Changer de point de vue pour expliquer le fonctionnement de la langue, en partant du texte, en passant par la phrase, puis par le groupe de mots, ensuite par le mot et en terminant par les parties du mot.

Principe 2

Systématiser les explications, en uniformisant les concepts et la terminologie qui les dénote, puis en éliminant des concepts inutiles ainsi que la terminologie qui les dénote.

Principe 3

Élargir le domaine de la grammaire, en l'ouvrant à l'étude du texte, du lexique, de la variation linguistique.

Méthodologie

La première étape a consisté en la recherche des documents gouvernementaux des pays de la francophonie occidentale qui font état des choix didactiques officiels en matière de grammaire. J'ai choisi de chercher les programmes d'études visant les élèves du secondaire, afin d'avoir à dépouiller des répertoires assez complets du point de vue des notions grammaticales[2].

Pour situer plus facilement les différentes appellations des années de l'enseignement secondaire dans les pays occidentaux de la francophonie, vous trouverez ci-dessous un tableau d'équivalences selon l'âge des élèves. Les années scolaires mises en gras sont celles dont traitent les documents gouvernementaux que j'ai consultés.

La deuxième étape a consisté en la recherche d'extraits pertinents pour illustrer l'adhésion ou non des programmes aux trois grands principes des grammaires actuelles. Cette recherche s'est faite à l'aide des mots clés suivants :

Principe 1

Changer de point de vue pour expliquer le fonctionnement de la langue : ***langue, texte, phrase, groupe, mot.***

Principe 2

Systématiser les explications : *langue, phrase, groupe, déterminant, complément*.

Principe 3

Élargir le domaine de la grammaire : *langue, texte, lexique / vocabulaire, variation/variété*.

Résultats

Voici maintenant les extraits pertinents qui ont été trouvés dans les différents documents à partir des mots clés déterminés ci-dessus.

Principe 1 : Changer de point de vue pour expliquer le fonctionnement de la langue

LANGUE			
Québec, 2003	France, 2002	Communauté française de Belgique, 1999-2000	Suisse, 1994
la langue – abordée en allant du texte à la phrase, de la phrase aux groupes de mots, puis des groupes de mots aux mots –	à chaque niveau d'appréhension – discours, texte, phrase –	–	–
	la ponctuation : segmentation du texte en phrases, de la phrase en propositions Les phrases se combinant en textes qui s'actualisent en discours, il pourrait paraître logique, pour étudier un point de grammaire, de partir de la phrase pour aller vers le texte ou vers le discours, dans un mouvement qui va de la partie vers le tout. Ce serait oublier que le tout détermine fréquemment la partie et prendre le risque d'étudier les constituants sans tenir compte de l'ensemble qu'ils constituent. Il paraît donc préférable, le plus souvent, de partir du discours et / ou du texte pour aller vers la phrase , dans un mouvement resserrant progressivement le champ de l'analyse.		

Les mots clés phrase, groupe et mot n'ont mené à aucun extrait pertinent.

Principe 2 : Systématiser les explications

LANGUE			
Québec, 2003	France, 2002	Communauté française de Belgique, 1999-2000	Suisse, 1994
la langue est un système cohérent et non une série de règles sans liens entre elles la langue est vue comme un ensemble de systèmes (syntaxe, morphologie, lexique, orthographe, phonétique, phonologie)	la langue se présente [...] non comme ensemble de contraintes arbitraires	–	la maîtrise consciente et réfléchie de la langue est activée et actualisée par un apprentissage structuré s'interroger sur les mécanismes et le fonctionnement de la langue orale et écrite
PHRASE			
Phrase (interrogative, exclamative, de base, P, transformée, impersonnelle, non verbale, négative, déclarative, positive, active, neutre, subordonnée, incise), types et formes des phrases, coordination de phrases	Phrase (verbale, non verbale, nominale, simple, complexe, assertive), propositions de la phrase, types de phrases (déclaratif, impératif ou injonctif, interrogatif, exclamatif), formes de phrases (affirmative, négative, emphatique)	Phrase (verbale, non verbale, de base, dérivée, nominale, interrogative, exclamative, emphatique, à présentatif), jonctions de phrases (juxtaposition, coordination, enchâssement), types de phrases, propositions à l'intérieur des phrases	–
Aucune occurrence du mot <i>proposition</i>	Proposition (indépendante, principale, subordonnée, subordonnée conjonctive circonstancielle, subordonnée conjonctive complétive, incise, relative, subordonnée relative explicative), segmentation de la phrase en propositions	Proposition (incise, relative, à l'intérieur des phrases), connecteurs sémantiques interpropositionnels	–
GROUPE			
Groupe (de mots, du nom, nominal, adjectival, prépositionnel, du verbe, verbal, adverbial, nominal sujet, sujet, verbal prédicat, facultatif et mobile, syntaxique), constituants de groupes	Groupe (nominal, nominal minimum, de mots, prépositionnel, adjectival, verbal, circonstanciel)	Groupe (nominal, de mots, nominal descriptif)	–
Aucune occurrence du mot <i>groupe</i> dans le sens de « conjugaison »	Groupe (verbes du 1 ^{er} , du 2 ^e et du 3 ^e groupe)	Aucune occurrence du mot <i>groupe</i> dans le sens de « conjugaison »	–
DÉTERMINANT			
Déterminant (défini, possessif, démonstratif, etc., simple, complexe)	Déterminant (articles, adjectifs possessifs, adjectifs démonstratifs, adjectifs indéfinis, adjectifs numériques)	Déterminant (défini, article défini, démonstratif, possessif), reprise par un déterminant	–
Aucune occurrence du mot <i>déterminant</i> dans le sens de « expansion »	Déterminant (suit ou précède le noyau d'un groupe)	Aucune occurrence du mot <i>déterminant</i> dans le sens de « expansion »	–
Adjectif (attribut, participe)	Adjectif (qualificatif, possessif, démonstratif, indéfini, numéral)	Adjectif (épithète, qualificatif, de couleur), expansions de l'adjectif	–
COMPLÉMENT			
Complément (du nom, du verbe, de phrase, de l'adjectif, direct, indirect, du verbe impersonnel)	Complément (du nom, d'objet, d'objet direct, d'objet indirect, d'objet premier, d'objet second, circonstanciel, essentiel du verbe, du verbe, d'agent, du passif, de détermination, de phrase)	Complément (du nom, circonstanciel)	–
Aucune occurrence du mot <i>apposition</i>	Apposition	Apposition	–
Aucune occurrence du mot <i>épithète</i>	Épithète	Épithète (détachée), adjectif épithète	–

Principe 3 : Élargir de domaine de la grammaire

LANGUE			
Québec, 2003	France, 2002	Communauté française de Belgique, 1999-2000	Suisse, 1994
<p>se représenter la langue comme un système organisé, dynamique et évolutif</p> <p>que la langue française évolue et que son usage est diversifié à travers le Québec et la francophonie.</p>	<p>ouvrir, le plus souvent possible, une perspective de saisie sociale (niveaux de langage) et historique (mots vieilliss, néologismes) de la langue</p> <p>source d'innovation et de créativité de la langue</p> <p>ne pas présenter le système orthographique du français comme une réalité intangible ou un absolu intemporel... faire acquérir aux élèves quelques rudiments d'histoire de la langue afin de montrer des évolutions, des doutes, des hésitations ou des hasards... et d'expliquer du même coup certaines graphies ou certains choix orthographiques</p>	<p>la langue et la culture ne doivent pas être sacralisées ni abordées en elles-mêmes pour elles-mêmes, d'une manière contraignante et exclusive, mais au contraire être envisagées dans leur diversité, leur souplesse, leur devenir, leur utilité, leur inventivité</p> <p>Ces savoirs portent également sur les variétés socioculturelles, historiques et géographiques (francophonie) de la langue.</p> <p>l'institutionnalisation et la réglementation de la langue, son évolution actuelle</p>	–
TEXTE			
<p>comprendre le texte comme une unité organisée</p> <p>grammaire du texte</p> <p>réfléchir sur l'organisation et le fonctionnement de la phrase et du texte, sur l'organisation du lexique ainsi que sur l'orthographe grammaticale et l'orthographe d'usage</p> <p>découvrir les grandes régularités du fonctionnement de la langue et des textes</p> <p>apprentissages systématiques relatifs à la cohérence, au contenu et à l'organisation des textes</p>	<p>saisie des relations qui structurent un texte</p> <p>En classe, l'usage établi veut que l'élève soit amené à construire des phrases, ce qui exige des connaissances morphosyntaxiques et une grammaire de la phrase. Mais une simple succession de phrases ne constitue pas pour autant un texte, ce qui rend nécessaire une grammaire du texte. Et les textes n'ont de sens que par rapport à la situation d'énonciation où ils sont produits et reçus, ce qui appelle une grammaire du discours.</p> <p>La grammaire du texte s'attache à définir les conditions essentielles de la cohérence du texte, selon un double principe de répétition et de progression.</p>	<p>percevoir la cohérence entre phrases et groupes de phrases tout au long du texte</p> <p>assurer l'organisation et la cohérence du texte</p> <p>progression thématique : manières dont l'information s'achemine de phrase en phrase tout au long d'un texte</p> <p>les outils langagiers – en orthographe, conjugaison, grammaire, vocabulaire, stylistique –, mais aussi ceux liés au texte</p>	–
LEXIQUE / VOCABULAIRE			
<p>réfléchir sur l'organisation et le fonctionnement de la phrase et du texte, sur l'organisation du lexique ainsi que sur l'orthographe grammaticale et l'orthographe d'usage</p> <p>la langue est vue comme un ensemble de systèmes (syntaxe, morphologie, lexique, orthographe, phonétique, phonologie)</p>	<p>L'analyse lexicale ne peut donc rester centrée sur le mot isolé.</p> <p>Plutôt que de disperser l'approche lexicale en ensembles thématiques successifs, on s'attache à organiser l'enseignement du lexique selon différents niveaux d'analyse : la structuration lexicale, les relations lexicales, les champs lexicaux, les champs sémantiques, le lexique et l'énonciation, le lexique et les figures de rhétorique.</p>	<p>au fonctionnement et aux variétés du lexique</p> <p>registre de langue</p> <p>la langue et la culture ne doivent pas être sacralisées ni abordées en elles-mêmes pour elles-mêmes, d'une manière contraignante et exclusive, mais au contraire être envisagées dans leur diversité, leur souplesse, leur devenir, leur utilité, leur inventivité</p> <p>Les savoirs sur la langue (métalinguistiques) participent d'une approche critique du langage, non seulement de ses principes, de ses normes, de ses règles, mais aussi de ses usages et de ses fonctions en contexte.</p> <p>Ces savoirs portent également sur les variétés socioculturelles, historiques et géographiques (francophonie) de la langue.</p> <p>l'institutionnalisation et la réglementation de la langue, son évolution actuelle</p> <p>Ces savoirs portent également sur les variétés socioculturelles, historiques et géographiques (francophonie) de la langue.</p>	–
VARIATION / VARIÉTÉ			
<p>Variété de langue</p> <p>Toute langue est un système régi par des normes, marqué par des usages sociaux et qui se déploie dans une large variété de textes.</p> <p>la variété standard de la langue</p> <p>distinguer les principales caractéristiques de la langue standard (soignée) et de la langue familière en observant différentes situations de communication écrite et orale en usage au Québec</p> <p>établir des liens comparatifs entre la syntaxe de l'oral et celle de l'écrit pour une même variété de langue</p> <p>que la langue française évolue et que son usage est diversifié à travers le Québec et la francophonie</p> <p>se familiariser avec les variétés du français parlé au Québec et dans la francophonie</p> <p>tenir compte du français standard en usage au Québec</p>	<p>les divers registres de langue</p> <p>la prise en considération des situations de communication</p> <p>l'usage culturel façonne les fonctions dominantes du discours. Il codifie aussi ses formes plus ou moins prévisibles, depuis les registres de langue et les contraintes d'agencement des textes jusqu'à la diversité des genres (littéraires et non littéraires).</p> <p>ouvrir, le plus souvent possible, une perspective de saisie sociale (niveaux de langage) et historique (mots vieilliss, néologismes) de la langue</p> <p>reconnaître et maîtriser la variété des registres et des accents</p>	<p>en tenant compte des niveaux de langue (familier, courant et soutenu)</p> <p>registre de langue</p> <p>la langue et la culture ne doivent pas être sacralisées ni abordées en elles-mêmes pour elles-mêmes, d'une manière contraignante et exclusive, mais au contraire être envisagées dans leur diversité, leur souplesse, leur devenir, leur utilité, leur inventivité</p> <p>Les savoirs sur la langue (métalinguistiques) participent d'une approche critique du langage, non seulement de ses principes, de ses normes, de ses règles, mais aussi de ses usages et de ses fonctions en contexte.</p> <p>Ces savoirs portent également sur les variétés socioculturelles, historiques et géographiques (francophonie) de la langue.</p> <p>l'institutionnalisation et la réglementation de la langue, son évolution actuelle</p> <p>Ces savoirs portent également sur les variétés socioculturelles, historiques et géographiques (francophonie) de la langue.</p>	<p>s'exprimer de manière adéquate et nuancée en tenant compte de la situation et des normes propres à un niveau de langue</p> <p>l'acquisition et le développement des moyens écrits et oraux nécessaires à une maîtrise de l'expression adaptée aux multiples situations de communication</p> <p>les registres de langue</p> <p>en fonction des situations et des destinataires</p> <p>s'adapter aux diverses situations de communication</p>

Analyse

Principe 1 :

Changer de point de vue pour expliquer le fonctionnement de la langue

Le Québec et la France présentent clairement, dans leur programme de français respectif, le fait qu'une inversion de la méthode en analyse grammaticale est actuellement préconisée. Dans les approches classiques, l'analyse se faisait à partir du plus petit élément vers le plus grand, du mot vers la phrase. En grammaire actuelle, le point de vue est changé pour expliquer le fonctionnement de la langue : l'analyse se fait à partir du tout vers les parties, à partir du texte vers la phrase, puis les groupes syntaxiques, puis les mots. La Belgique et la Suisse restent muettes à ce propos.

Principe 2 :

Systematiser les explications

Le Québec, la France et la Suisse expriment le fait que la langue ne doit pas être enseignée comme un ensemble de règles arbitraires sans liens entre elles. Le Québec va plus loin et dit explicitement qu'elle doit être présentée aux élèves comme un système cohérent formé de sous-systèmes. La Belgique n'énonce pas de précision quant au caractère systématique de la langue.

Le Québec présente le concept de phrase sous une seule appellation, soit le terme *phrase* lui-même. La France utilise les termes *phrase* et *proposition* pour nommer ce système syntaxique, gardant de ce fait le terme *proposition* de la grammaire classique, terme jugé inutile en grammaire actuelle. En Belgique, les deux cadres grammaticaux semblent se chevaucher pour ce qui est du concept de phrase : d'abord, il est mentionné que la jonction de phrases se fait par juxtaposition, coordination et enchâssement, cette dernière possibilité de jonction de phrases laissant croire à une grammaire actuelle ; plus loin, cependant, il est dit qu'il y a des propositions à l'intérieur des phrases, ce qui implique que ce terme de la grammaire classique n'a pas été éliminé. La Suisse ne donne pas de précisions.

Au Québec, en France et en Belgique, le concept de groupe syntaxique est associé au terme *groupe*. Le Québec et la France spécifient plusieurs des catégories des groupes ; la Belgique ne mentionne que le groupe nominal. La France utilise la terme *groupe* aussi pour traiter des modèles de conjugaison, terminologie plutôt associée à la grammaire classique. La Suisse ne donne pas de précisions.

Le Québec, du point de vue du concept de déterminant, et par le fait même, de celui d'adjectif, se situe nettement dans le cadre des grammaires actuelles. La Belgique présente encore une fois une double appartenance : le terme *adjectif* n'est pas employé où il est question des déterminants, et il est question aussi des expansions de l'adjectif, ces deux notions appartenant au cadre des grammaires actuelles, mais les termes *épithète* et *qualificatif*, qui sont associés ailleurs au terme *adjectif*, appartiennent à la grammaire classique. En France, le cadre grammatical utilisé lorsqu'il est question de déterminant ou d'adjectif est clairement classique. La Suisse ne donne pas de précisions.

Au Québec, l'absence des termes *apposition* et *épithète* suggère que ce qui complète le nom s'appelle toujours *complément de nom* ; l'adjectif, *complément d'adjectif*. En France et en Belgique, l'utilisation de ces deux termes, jugés inutiles en grammaire actuelle, relève de la grammaire classique. La France semble ambivalente pour ce qui est du complément de phrase ou de verbe : sont utilisés à la fois les termes *complément de phrase/complément de verbe* et *complément circonstanciel*. La Suisse ne donne pas de précisions.

En somme, pour ce qui est de systématiser les explications en uniformisant les termes et en éliminant les concepts jugés inutiles, seul le Québec présente un choix didactique officiel relevant uniquement de la grammaire actuelle. Cependant, comme le seul document accessible pour la Suisse ne donne pas de précisions quant au cadre grammatical adopté officiellement dans ce pays en 1994, il est impossible de conclure que ses choix didactiques officiels ne se situent pas dans le cadre des grammaires actuelles. La Suisse romande prépare en ce moment un nouveau plan cadre des études pour la scolarité obligatoire (incluant le 1^{er} cycle du secondaire), le *Plan d'études cadre romand* ou PÉCARO, ce qui est mentionné partout dans Internet où il est question des programmes d'études dans ce pays. À sa parution, il sera intéressant d'y découvrir si les grammaires actuelles auront influencé ou non les choix didactiques

gouvernementaux récents, surtout qu'un des précurseurs des grammaires actuelles dans la francophonie, Éric Genevay, est natif de ce pays.

Principe 3 :

Élargir le domaine de la grammaire

Le Québec, la France et la Belgique élargissent le domaine de la grammaire en introduisant dans leur programme les notions de grammaire du texte, d'étude du fonctionnement du texte, de cohérence textuelle, d'organisation du texte. Quant à l'introduction d'une étude du lexique en tant que système, le Québec et la France sont nettement dans le cadre des grammaires actuelles en présentant l'organisation et les niveaux d'analyse du lexique. La Belgique fait une mince référence au fonctionnement du lexique, mais très superficiellement. La Suisse reste muette à propos de ces deux thèmes, mais comme il a été mentionné dans la section précédente, le seul document officiel disponible dans Internet pour ce pays date de 1994 et sera remplacé sous peu. Il restera donc à y observer les nouveaux choix didactiques officiels adoptés par ce gouvernement.

Pour ce qui est de la variation linguistique, différents aspects sont mentionnés dans les programmes officiels. L'ouverture vers une étude de la variation historique est préconisée dans les programmes québécois, français et belge, où il est question d'une langue dynamique, créative, en évolution. La variation sociale de la langue fait partie de tous les programmes : le Québec, la France, la Belgique et la Suisse présentent l'étude des variétés de langue selon les situations de communications, les niveaux de langue, les usages en contexte. Cependant, au sujet de la variation géographique, seuls le Québec et la Belgique sont explicites dans leur programme : l'étude de la langue française passe aussi par l'étude des variétés de langue de la francophonie. La France fait une mince référence à cette réalité en mentionnant la variété des accents, mais ce n'est pas assez explicite pour conclure qu'il s'agit d'un choix didactique officiel. Le Québec est le seul à faire état également de la variation linguistique selon le support de la communication, c'est-à-dire selon que le message est écrit ou oral.

Conclusion

L'hypothèse de départ était la suivante : les choix didactiques officiels en grammaire en vigueur actuellement dans la francophonie occidentale suivent les trois grands principes des grammaires actuelles, qui sont le changement de point de vue pour expliquer le fonctionnement de la langue, en partant du texte, en passant par la phrase, puis par le groupe de mots, ensuite par le mot et en terminant par les parties du mot (principe 1) ; la systématisation des explications, en uniformisant les concepts et la terminologie qui les dénote, puis en éliminant des concepts inutiles ainsi que la terminologie qui les dénote (principe 2) ; l'élargissement du domaine de la grammaire, en l'ouvrant à l'étude du texte, du lexique, de la variation linguistique (principe 3). Après lecture des résultats, la conclusion est que cette hypothèse s'avère en partie seulement. En effet, le principe 1 a influencé les choix didactiques officiels du Québec et de la France ; le principe 2 a influencé totalement les choix gouvernementaux du Québec, en partie ceux de la Belgique et minimalement ceux de la France ; le principe 3 a influencé les quatre gouvernements, de façon plus ou moins prononcée selon les différents aspects. De plus, le cas de la Suisse doit être laissé en attente jusqu'à la parution de son nouveau plan cadre d'études.



- 1 Voir l'ouvrage *Les grammaires* d'Annie Desnoyers, Montréal, Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), 2001-2002, 4 vol. [Retour](#)
- 2 Les documents officiels trouvés sur les sites Internet des différentes instances gouvernementales s'occupant de l'enseignement de la grammaire sont les suivants :
QUÉBEC : Gouvernement du Québec (2003)
Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement secondaire, premier cycle, Québec, ministère de l'Éducation.
FRANCE : Centre national de documentation pédagogique (2002)
Enseigner au collège. Français. Programmes et accompagnement, Paris, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Direction de l'enseignement scolaire.
BELGIQUE : Ministère de la communauté française
Socles de compétences. Français. Enseignement fondamental et premier degré de l'Enseignement secondaire, Administration générale de

l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Ministère de la communauté française (1999)

Compétences terminales et savoirs requis en français. Humanités générales et technologiques.

Ministère de la communauté française (2000)

Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Premier degré commun. Programme d'études du cours de français, Enseignement de la communauté française, Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en Pédagogie et du Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

Ministère de la communauté française (2000)

Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice. Humanités générales et technologiques. Enseignement secondaire général et technique de transition. Deuxième et troisième degrés. Programme d'études du cours de français, Enseignement de la communauté française, Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en Pédagogie et du Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

SUISSE : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (1994)

Plan d'études cadre pour les écoles de maturité. Recommandation à l'intention des cantons conformément à l'art. 3 du Concordat scolaire du 29 octobre 1970. Avec des propositions pour sa mise en œuvre, Berne. [Retour](#)



Annie Desnoyers

Responsable des mesures de soutien en français, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal et collaboratrice à la 4e édition (2003) du Multidictionnaire de la langue française et de La nouvelle grammaire en tableaux de Marie-Éva de Villers